

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 18 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mardi 12 novembre 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Étaient absents excusés : Hélène PAYET, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS, Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20241118-15 : FIN_BUDGET ANNEXE PREBOCAP_DOTATION ACTIFS CIRCULANTS-DOTATION SPECIFIQUE

Vu la délibération 20201104-17 du 04/11/2020 concernant les modalités de constitution de la provision pour les actifs circulants pour le budget annexe PREBOCAP.

Contexte :

Rappel de la méthode de constitution de la provision selon la délibération du 04/11/2020 :

Rappel délibération 2020	
N-1	20%
N-2	40%
N-3	60%
N-4	80%
N-5	90%
N-6 et plus	100%

Considérant que le recouvrement restant infructueux pour la société OPE France dont la dette s'élève 2 165,90 €, il convient de provisionner à 100% cette dernière au titre des actifs circulants dans le respect du principe de sincérité budgétaire.

Etat des restes à recouvrer 2024 PREBOCAP			
Exercice	Restes à recouvrer	Proposition de % dotation	Valeur à provisionner en 2024
2021	- €	60%	- €
2022	- €	40%	- €
2023	- €	20%	- €
2024	- €	0%	- €
Total			- €
<i>CASA EAT</i>	22 905,33 €	100%	22 905,33 €
<i>OPE France</i>	2 165,90 €	100%	2 165,90 €

Total restes à recouvrer

25 071,23 €

PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2023	22 905,33 €
Reprise sur provision 2024 correspondant aux créances éteintes et /ou Non-valeurs admises en 2024	0,00 €
Montant spécifique de la dotation 2024 soit 100 % de l'entreprise OPE France	2 165,90 €
PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2024	25 071,23 €

Synthèse des écritures budgétaires à passer en 2024 pour les actifs circulants	
Mandat pour dotation 2024 à l'article 6817	2 165,90 €
Titre pour reprise dotation 2023 à l'article 7817	0,00 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE PROVISIONNER** 100% de la dette de la société OPE FRANCE sur le budget annexe PREBO'CAP au titre de la dotation aux actifs circulants
- **DE CONSTITUER** une provision pour dépréciation aux actifs circulants telle que présentée ci-dessus pour l'année 2024 d'un montant total de 2 165,90€
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20241118-20241118-15_DEL-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024